

Croquettes de canard à la Périgueux

Autor(en): **Tronget, Lguis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **37 (1899)**

Heft 44

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-197812>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

On tot fin.

Se vo z'itè z'allà soveint vo promenà pè Fràidèvela à o bin pè lo Tsalet à Gobet là i onna quienzanna d'annafes, vos ài oiu parlà dè Janò Retord, que l'ètai on tot fin et que pouàvè ein remontrà à o régent po fèrè lè règlè. Et l'arai met tot son veladzo à retulon dein on sat quand s'agessai dè marchandà.

On iadzo que l'avai fauta d'ardzeint, Retord sè decida à veindrè sa tchivra que coumeincivè à sè fèrè on bocon vilhe et que n'avai jamé étà onna forta laitière. L'attatsè don sa bite derrai on tsai et la minè à la fàirè dè Lozena. Pas petout fut su la piace d'au Tunnè, que vouatsè onna fenna qu'on lài desai la Tienzon, que lài demandè dièrè fasai sa tchivra.

— le vo la baillo po chix pices, que fà Retord.

— Chix pices ! l'est bin dè l'ardzeint po onna bite dince.

— Que l'ai manquè-te ? l'est grassa coumeint on tasson et le va fèrè lo cabri dein on part dè sennannès. Et ein l'atseteint, vo z'itè sura d'atsetà d'au laci.

Retord su tant bin eintortolhi la Tienzon que l'ai einfela sa tchivra po veint-et-huit francs.

Quand la Tienzon l'eut payé et que le sè fut einallaie, Retord recafavè coumeint on bossu. « L'a atsetà la tchivra et l'atsitera assebin lo laci, que sè peinsavè. Ne sè pas que lài fèrè se le n'a pas comprai cein que lài yè de. »

La Tienzon, tota dzoifose ein peinsent que l'arai bintoit on cabri, mena la tchivra à l'étrablie et lài reimplie sa retse dè bon medzi. Mâ on bio matin, la pourra Tienzon trova sa tchivra crevaie, on ne savai porquie. Bin su que l'ètai on coup dè sang dè cein que l'avai étà trao bin gouvernaie. Mâ n'avai rein à fèrè, quand on est mort, n'ia min dè remido. Assebin, la Tienzon étai tota trista.

Lo deçando d'apri, le reincontra Janò Retord et le lài raconta lo malheu que l'ai étai arrevà.

— Coumeint ! voutra tchivra l'est crevaie !... N'ia pas moian, que repond Retord, cein mè fà bin dè la peina ; mâ dein ti lè cas, ie pu vos assura que ne l'a jamé fè cein tsi mè !

A. R.

Hôpitaux d'autrefois.

M. Coyecque a publié une étude intéressante sur les hôpitaux de Paris, à partir de l'année 1500. On est épouvanté, et cela fait vraiment frémir lorsque l'on sait qu'en 1786, pour ne pas remonter plus haut, il y avait 1976 malades à l'Hôtel-Dieu pour 600 lits !... A cette époque, les malades couchaient trois par trois.

C'est à Tenon, à la fin du 18^e siècle, qu'on doit les principales réformes hospitalières ; c'est lui qui, dans ses mémoires sur les hôpitaux parisiens, nous dit qu'il a pu constater, de 1740 à 1742 et jusqu'en 1752, la présence de 3,900 à 4,800 malades à l'Hôtel-Dieu ; dans ces circonstances on devait les coucher par quatre, cinq ou six dans le même lit : « On en met deux ou trois à la tête et deux ou trois au pied, écrivait Tenon, de sorte que les pieds des uns répondent aux épaules des autres, et réciproquement ; comment dormir, comment reposer dans cette situation ? le sommeil n'entraîne point dans ces lits d'amertume et de douleur ! »

On ne peut penser sans une émotion sincère, dit le docteur A. Verney, à l'épouvantable existence que devaient avoir les malades, entassés ainsi dans les lits des hôpitaux d'autrefois, exposés à la plus effroyable promiscuité et souvent au contact avec des moribonds ou des morts !

Le *Messenger boileux de Berne et Vevey* nous est arrivé la semaine dernière, et il n'a pas tardé à se répandre dans tous les coins de la Suisse romande. Il procurera certainement à ses innombrables et fidèles lecteurs d'intéressantes distractions. Le choix des matières, leur grande variété, ainsi que l'exécution de ses nombreuses gravures, nous

paraissent tout particulièrement soignés cette année. A côté des renseignements ordinaires et indispensables qui accompagnent le calendrier, on y trouve une foule de choses : articles instructifs, nouvelles gaies et attrayantes, événements principaux de l'année, morceaux patois, boutades, conseils divers, etc. On y remarque tout particulièrement un article sur le *Village suisse* à l'Exposition universelle, accompagné d'une vue d'ensemble très réussie. D'ailleurs pourquoi en dire davantage, ce serait vraiment prêcher à des convertis ; cet almanach est dans toutes les mains, ainsi que nous venons de le dire, personne ne s'en prive, tout le monde l'a lu ou le lira.

La lettre de faire-part. — La lettre de faire-part a son utilité dans beaucoup de circonstances de la vie, naissances, fiançailles, mariages, décès, etc. ; mais dans certains milieux on en abuse, on la prodigue à tout propos. Les Américains en ont tellement étendu l'usage que le divorce, par exemple, est une des circonstances accidentelles qui leur ont paru nécessiter l'envoi de lettres de faire-part aux amis. On peut supposer qu'on n'ira pas longtemps avant de donner à cette missive la tournure d'une œuvre d'art, en l'ornant de dessins allégoriques.

Pour le divorce, par exemple, une chaîne brisée ou un pot-au-feu renversé seraient suffisamment caractéristiques. Ce qui serait peut-être mieux goûté serait la reproduction par l'image du fait même qui aurait donné lieu de divorce. Pour un divorce basé sur des sévices, la lettre de faire-part porterait ainsi une illustration représentant le mari en train d'administrer à son épouse une volée de coups de canne.

Pour abandon du domicile conjugal, les deux pigeons du bon La Fontaine seraient tout indiqués.

Croquettes de canard à la Périgieuse

(40 minutes). — *L'appareil* : Coupez en petits dés les chairs d'un canard rôti ou braisé, de dessert ; plus quelques champignons cuits et truffe facultativement. La quantité de champignons doit être basée dans les proportions d'un tiers, c'est-à-dire que, si le poids des chairs de canard est de 600 grammes, celui des champignons sera de 200 grammes ; quand aux truffes, leur emploi, nous le répétons, est facultatif et dépend des moyens dont on dispose. Jetez le tout dans une sauce brune très réduite, à laquelle on aura ajouté au dernier moment quelques gouttes d'*Extrait Maggi* ; bien mélanger avec la sauce et déposer cet appareil sur un plat pour le faire refroidir. Avoir soin de passer un morceau de beurre sur la surface pour éviter qu'il se forme une croûte pendant le refroidissement. — *Formation des croquettes et friture* : Partagez l'appareil en parties du poids de 75 à 80 grammes. Roulez-les d'abord sur la table saupoudrée de farine, en leur donnant *grosso modo* la forme que vous avez adoptée (soit forme de bouchon, rectangle, poire, etc.). Trempez-les alors une par une dans de l'œuf battu avec sel, poivre et quelques gouttes d'huile, et enveloppez-les de mie de pain fraîche passée au tamis. Appuyez bien celle-ci, soit avec la lame d'un couteau, soit en roulant les croquettes sur la table selon la forme qui leur est donnée, et les ranger sur un couvercle de casserole. Huit minutes avant de servir, plongez-les à grande friture bien chaude, pour bien les saisir ; égouttez-les aussitôt qu'elles ont pris couleur sur un torchon étendu, salez légèrement ; dressez-les sur serviette avec bouquet de persil frit et envoyez à part.

La sauce Périgieuse ainsi apprêtée, prenez dans une petite casserole deux cuillerées à bouche de truffes hachées, avec deux échalottes également hachées et un décilitre de Madère. Faites réduire celui-ci à moitié, puis ajoutez quelques cuillerées de sauce brune claire et une pointe d'épices. Laissez donner quelques bouillons et finissez la sauce au dernier moment avec cinq ou six gouttes d'*Extrait Maggi*.

LOUIS TRONGET,
collaborateur du *Gourmet de Paris*.

Une baronne anglaise, connue par son inépuisable générosité, faisait ses emplettes dans un magasin de Paris. Elle allait de rayon en rayon, escortée par un employé qui, de temps en temps, prononçait gravement ces mots : *Deux-Dix*. Et les employés, de l'un à l'autre, se répétaient : Deux-Dix.

Intriguée, la baronne demanda une explication sur le mystérieux Deux-Dix.

— Ce n'est rien, répond celui-ci ; un simple mot de convention que nos employés ont l'habitude d'échanger entre eux.

Le soir, un jeune livreur apportait à l'hôtel les acquisitions de la journée.

— Voulez-vous gagner cent sous, mon garçon ? lui demanda la baronne.

— Mais certainement, madame, comment ?

— En m'expliquant ce que signifie Deux-Dix.

— C'est bien simple, répond le livreur. Cela veut dire : Suivez bien de vos deux yeux les dix doigts de l'acheteur ou de l'acheteuse.

La baronne était fixée ; elle avait été prise pour une voleuse à l'étalage. Cette histoire l'a beaucoup divertie.

Enigme.

Avec cinq pieds je suis le monde,
Avec quatre le monde me suit.

Boutades.

Madame à sa domestique :

— Charlotte, la *Feuille d'avis* est-elle venue ?

— Oui, madame.

— Veuillez me l'apporter.

— Oui, madame, dès que je l'aurais lue.

Dans un train de chemin de fer d'une lenteur indicible, comme qui dirait un train d'intérêt local :

Le contrôleur. — Vous voyagez avec un billet de demi-tarif ! Vous n'êtes plus un enfant, cependant.

Le voyageur. — Parfaitement, mais je l'étais encore quand j'ai pris le train.

La belle madame Y..., veuve depuis quelques semaines, affiche le plus violent désespoir.

— Après ce malheur qui m'a frappé, il ne me reste plus qu'à m'enfermer dans un couvent pour y finir mes jours !

— Y pensez-vous ! proteste un admirateur ; riche et belle comme vous l'êtes ! A trente ans !

— Pardon, vingt-neuf ! rectifie prestement l'inconsolable

THÉÂTRE. — Jeudi soir, on jouait *Famille*, d'Aug. Germain, une très intéressante comédie, encore peu connue à Lausanne. Il n'est plus besoin de dire qu'elle a été fort bien interprétée par nos artistes, qui tous ont maintenant conquis les faveurs du public. — Demain, dimanche, *l'Etrangère*, comédie en 5 actes, par A. Dumas, fils. Rideau à 8 heures. — Tramway à la sortie.

L. MONNET.

Le docteur DUCHESNE, de Paris, écrit : « Décidément, les *Pilules hématogènes* du docteur Vindeogel sont pour moi le médicament par excellence dans toutes les convalescences. Lors d'une épidémie d'influenza je me suis toujours parfaitement trouvé de les avoir employées ; les résultats escomptés ont toujours été rapides et m'ont donné complète satisfaction ».

125 pilules à fr. 4.50. — Dépôt dans toute pharmacie.

Papeterie L. MONNET, Lausanne.
3, RUE PÉPINET, 3

AGENDAS DE BUREAUX
POUR 1900

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.